

de nouveaux titulaires. Deux membres correspondants, M. Charles Lucas et M. Gabriel La Bâtie ont été élus. Pour la présidence, au premier tour de scrutin, M. Loir, doyen de la Faculté des sciences, a été élu président de la classe des sciences, et en quelques mots émus a remercié ses confrères de ce témoignage de confiance presque unanime. L'élection de la classe des lettres et arts a été plus épineuse et a nécessité trois tours de scrutin. En faut-il conclure que le monde des littérateurs et des artistes est sujet à plus de compétitions et d'orages? Sans insister sur les diverses péripéties de ces trois votes, indiquons seulement qu'au dernier tour, celui où la simple majorité suffit, M. Rougier, avocat et professeur à la Faculté de droit, était désigné.

Puis l'Académie a renouvelé les pouvoirs de M. Bonnel, son secrétaire général pour la classe des sciences, et de M. Morin-Pons, son trésorier. Enfin elle avait un archiviste à nommer. Cette place avait été longtemps occupée par le regretté M. Mulsant qui avait trouvé, dans les dernières années de sa charge, en la personne de M. le docteur Saint-Lager, un collaborateur volontaire, plein d'expérience, de zèle et de dévouement. Au moment de la mort de M. Mulsant, M. Saint-Lager ne faisait point encore partie de l'Académie. Un des membres, M. Locard, avec cette délicatesse qui allie la courtoisie et le dévouement, avait consenti à se charger provisoirement des fonctions d'archiviste, et une fois M. Saint-Lager élu, avait donné sa démission. L'Académie, continuant par son vote M. Saint-Lager dans les fonctions qu'il avait spontanément remplies d'une manière bénévole, l'a nommé son archiviste.

La séance du mardi 13 décembre a été la préparation de la séance publique solennelle que l'Académie devait tenir le mardi 20. M. Rougier, absent le jour des élections, a remercié la compagnie de l'honneur qu'elle lui avait fait en le nommant président. Le souvenir de son père, M. le docteur Rougier, qui avait occupé les mêmes fonctions, devait tout naturellement être évoqué en une telle circonstance. Les Académies sont les meilleures gardiennes des traditions, et elles aiment toujours qu'on leur rappelle leurs anciens souvenirs.

C'est aussi en cette séance que l'Académie a autorisé l'impression dans la *Revue lyonnaise* d'un compte rendu mensuel de ses séances.